



PRESENTS:

Mr BECKER Paul, Maire

Mr JORLAND Henri, Adjoint

Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr BAUDINET Franck, Mme DUBUET Nathalie, Mme CAIRE Marie-Christine, Mr MARCHETTO Jocelyn, SORDET Eric, TAILLIART Romaric, Conseillers

Absents excusés : Mme JOUFFROY Guigone, Mr PATRIARCHE Joël,

Secrétaire de Séance : Mr TAILLIART Romaric,

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 16 novembre 2017 est adopté.

2°) DELIBERATION :

Le conseil municipal doit délibérer afin que la Communauté d'agglomération puisse reverser à la commune le fond de concours relatif à la plateforme ADS (service urbanisme) soit la somme de 1091€. Le Conseil municipal délibère à cet effet.

3°) CHEMIN PIETONNIER

Un projet de chemin piétonnier le long de la route de Beaune (côté droit en direction de Bligny) est à l'étude.

Une proposition pour la maîtrise d'œuvre (étude , création et suivi des travaux) de ce projet a été transmise par la Société ARTELIA. Le coût s'élève à 16 200€ T.T.C. Le conseil donne un avis favorable.

4°) POINT URBANISME

- Concernant la construction de la cuverie du Domaine de la Galopière, la convention entre notre commune et la Communauté d'Agglomération vient d'être signée. La communauté d'agglomération facturera à la commune le cout des travaux liés au raccordement de l'assainissement et de l'électricité et la commune se fera rembourser par le pétitionnaire.

- Demande de permis de construire pour la cuverie de Monsieur Rossignol en zone artisanale.

- Le Domaine Berthelemot prévoit une extension de ses bâtiments actuels en zone artisanale.

5°) REVISION PLU

La commission de révision du PLU a donné un avis favorable concernant les dernières mises à jours des documents: le dossier doit être transmis aux personnes publiques associées qui auront 3 semaines pour émettre leur avis et remarques. Suivra alors une réunion avec ces personnes publiques associées puis ensuite, une deuxième réunion publique sera organisée.

Suite à cette réunion publique, la commune établira un arrêté de révision du PLU puis une demande d'enquête publique sera mise en place. Après cette enquête, le Conseil Municipal délibérera pour approuver la révision du PLU.

5°) CHASSE

La Société de chasse de TAILLY demande l'autorisation de chasser sur des parcelles situées dans le périmètre des Etangs d'Or, entre l'étang sauvage et la route de Corcelles. Il s'agirait de certains jeudis matin de 8 à 12 h. Après avis du conseil, le maire rédigera un arrêté.

MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la
Côte-d'Or
Canton Beaune-Sud

6°) REPAS DES ANCIENS

Le repas s'est très bien passé. Mr le maire remercie les membres de la commission "fêtes" qui ont organisé l'évènement et les conseillers municipaux qui ont pu assister à ce repas.

7°) QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux pour la seconde tranche d'enfouissement des réseaux aériens sont positionnés auprès du syndicat d'électrification (SICECO) mais d'autres communes sont prioritaires; il faudra attendre 1 à 2 ans...
- Sapin de Noël : Peut-être mettre une autre guirlande pour qu'il soit plus visible.
- Pour la distribution des circulaires à la population par les membres du conseil, revoir le nombre par enveloppe.
- Il serait judicieux d'acheter une cave à vin.

Prochain Conseil Municipal prévu le 18 janvier 2018